

## Concept de sélection ATHLÉTISME pour participer aux «Summer FISU World University Games 18 – 29 août 2021»

### 1. Base

Les [Regulations](#) définies par la FISU ainsi que les [Directives relatives à la performance](#) de Swiss University Sports publiées pour les Summer FISU World University Games (anciennement « Universiades d'été ») constituent la base du présent concept de sélection.

### 2. Date de la manifestation

Les Summer FISU World University Games ont lieu à Chengdu (CHN) du 18 – 29 août 2021.  
Compétitions d'athlétisme : **Lundi, 23.08. – Samedi, 28.08.2021**

### 3. Nombres de participants selon FISU Regulations

La FISU et Swiss University Sports peuvent fixer des restrictions de participation (contingents).

De plus les nombres maximums de participants suivants sont valables pour l'athlétisme :  
Au max. deux concurrents/es sont admis/es par discipline et par nation (resp. trois concurrents/es sur 10'000m, au semi-marathon et à la marche). Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur au nombre pouvant être aligné aux Universiades, la commission de sélection attribuera les places en fonction du potentiel de performance le plus élevé.

La commission de sélection a le droit de déroger aux dispositions de sélection prescrites dans des cas exceptionnels (blessures, maladie, incidents particuliers, etc.).

### 4. Participation Summer FISU World University Games

Les critères de performance Swiss University Sports (extrait) sont valables :

1. Nationalité suisse
2. Âge : min. 17 ans à max. 25 ans, c'est-à-dire date de naissance entre le 01.01.1996 et le 31.12.2003.
3. Statut d'étudiant/e, c'est-à-dire immatriculation ordinaire à une haute école universitaire ou à une haute école suisse ou étrangère reconnue ou une haute école spécialisée (dans des cas exceptionnels justifiés école spécialisée supérieure)

Conformément aux directives générales relatives à la performance fixées par Swiss University Sports, les World University Games sont en premier lieu destinés aux athlètes du groupe A («High Potentials», potentiel de médaille) et groupe B («New Leaders», avec le potentiel de terminer dans la première moitié du classement).

En accord avec Swiss Athletics et Swiss University Sports, des athlètes du groupe C (Leaders in Sports und Studies) peuvent également être sélectionnés.

Frais : Les athlètes sélectionnés/es doivent participer aux frais à hauteur de max. SFr. 800.- (env. 20% du total des frais). 20% sont couverts par la haute école de l'athlète, le montant restant est couvert par Swiss University Sports.

## 5. Sélections

### 5.1. Critères de sélection

Les critères principaux suivants doivent être remplis pour qu'un/e athlète puisse être proposé/e pour la sélection :

Une sélection sera envisagée pour les athlètes qui ont rempli une fois la valeur de participation pendant la période de qualification spécifiée.

Si la réalisation de l'objectif à la manifestation est remise en question, la commission de sélection peut renoncer à une sélection.

Hommes	Disciplines	Femmes
10.40	100m	11.65
21.10	200m	23.80
47.05	400m	53.85
1:48.50	800m	2:05.00
3:43.50	1500m	4:17.00
13:58.00	5000m	16:10.00
29:25.00	10'000m	34:10.00
1:07:00	Semi-marathon	1:16.30
8:52.00	3000m steeple	10:08.00
13.95	110/100m haies	13.60
51.60	400m haies	58.70
2.21m	Hauteur	1.86m
5.40m	Saut à la perche	4.30m
7.80m	Saut en longueur	6.40m
16.20m	Triple saut	13.50m
18.80m	Poids	15.70m
59.00m	Disque	53.20m
70.00m	Marteau	65.00m
76.00m	Javelot	55.00m
7'550	Décathlon/Heptathlon	5'700
1:29:00	20km marche	1:40:00
40.00 *	4x100m	45.00 *
3:08.00 *	4x400m	3:38.00 *

\* Objectif indicatif

### Exigences pour les relais

Les relais sont sélectionnés sur la base d'une évaluation du potentiel par l'entraîneur national Swiss Athletics responsable. Celle-ci repose sur un projet de relais déposé jusqu'au 1.12.2020. Les performances exigées doivent être explicitement définies dans ce projet de relais. Exigence de base valable : au moins trois athlètes doivent être qualifiés/es pour une épreuve individuelle.

### 5.3. Période de qualification pour Team SUISSE

Du 1er janvier 2021 au **dimanche 11 juillet 2021** compris.

#### 5.4. Proposition de sélection

Le chef de discipline rédige sur la base des critères de sélection convenus la **proposition de sélection** en accord avec la fédération faîtière au plus tard jusqu'au lundi 12 juillet (c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période de sélection prédéfinie et qui ne peut être reportée).

Si le nombre d'athlètes ayant rempli les critères principaux est supérieur au nombre de places disponibles, le chef de discipline procédera à la priorisation de manière analogue aux directives de performance.

#### 5.6. Organe de sélection

La décision de sélection est prise par la **commission de sélection** Swiss University Sports sur proposition du chef de discipline :

Cheffe Sport de performance Swiss University Sports (présidence, Marilen Matter Graf)

Head of Delegation Swiss University Sports (Renato Maggi)

Vice-président Swiss University Sports (Lorenz Ursprung)

La commission de sélection décide définitivement à la majorité des voix.

### 6. Medical

Les athlètes participants/es sont soumis aux règles de la WADA à partir de la sélection définitive. Le site web [www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch) donne des informations détaillées sur les droits et obligations des athlètes ainsi que de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Les athlètes ayant un réel potentiel de médaille ou de diplôme peuvent bénéficier pour des raisons médicales d'une réglementation particulière en matière de critères de sélection. Au début d'une maladie ou blessure, l'athlète doit immédiatement fournir une preuve médicale au chef de discipline. En même temps le chef de discipline soumet une proposition de compétitions alternatives ou possibilités d'évaluation à Swiss University Sports.

### 7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports le **concept de sélection** sera publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports à la rubrique « Disciplines sportives », ainsi qu'individuellement par les fédérations faîtières. Tous les concepts de sélection doivent **à chaque fois être publiés 9 mois** avant la compétition.

Le chef de discipline / la fédération faîtière garantit que les athlètes et entraîneurs concernés/es ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

### 8. Autres dispositions

**Procédure d'annonce „Probables“:** Les éventuels/les candidats/es doivent s'annoncer par mail au chef de discipline jusqu'au **30.11.2020** en donnant les indications suivantes :

Nom/Prénom/Date de naissance/Club/Discipline(s)/Haute école/Études/Semestre (actuellement)

Les Probables choisi/es doivent déclarer par écrit (convention de participation) qu'ils/elles sont disposés/es à prendre part à la manifestation en cas de sélection éventuelle et à participer aux éventuelles rencontres d'équipe, présentations officielles de l'équipe, etc.

Le chef de discipline enregistre tous les Probables sur GAMEMANAGER (Nom/Prénom/Mail). Les Probables reçoivent un Login personnel pour compléter leurs propres données.

**Encadrement** La FISU définit le rapport des athlètes : Officiels définis. Lors de la sélection définitive, la meilleure prise en charge possible des athlètes est au premier plan.

L'encadrement se fait par le chef de discipline Athlétisme et en tenant compte des athlètes qualifiés/es

d'autres conseillers expérimentés seront intégrés en accord avec Swiss Athletics. En cas de doute la cheffe Sport de performance tranche avec le chef de délégation.

*L'accréditation de coaches/entraîneurs personnels n'est pas possible !*

## 9. Responsabilités

Chef de discipline responsable : Thomas Zurlinden (thomas.zurlinden@gmail.com)

Berne, le 28.10.2020

Signé :

Thomas Zurlinden, chef de discipline Athlétisme

Philipp Bandi, directeur technique Swiss Athletics

Marilen Matter Graf, cheffe sport de performance Swiss University Sports